

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Dix francs en argent 3: Coupes de froment & 3 Coupes de Messet par Quartier & une toise de bois par année que la Paroisse de Villette doit fournir

La source dérive du cy devant Souverain d'environ 4. Régats des environs le commencement du siècle qui ont toujours été payés au Chateau de Lausanne par les Receveurs; & actuellement par les Receveurs de la Nation.

Explication  
Au commencement de ce siècle, l'Etat de France établit 4 Régats sur l'Ecluse de Savigny, à la requête du Vicaire d'ors S. des Régats sur le Mont de Villette { 1. de Grand }  
{ 1. de Cour de l'Est }  
et deux autres sur le mont de dit, { 1. de Savigny }  
{ 1. de Martin }  
N. des deux Comarcs de Nive & de Villette fournissent, le bâtiment, le terrain & le bois - Le majora payé de bois de la cy Régats de pay à la Maison National à Lausanne - vide supra

Remarque.  
Les Annexes visitées du temps passé aux petits hameaux de Torol, & du Bourg des Pilettes, des la Saint Martin jusqu'à laque ont toujours été préjudiciables aux Ecoles Générales qu'on peut faire dans la maison Centrale, puisque souvent on ne trouve que trois ou quatre enfants & ces mêmes enfants ont déjà assistés à l'Ecole du Matin.

La Pension de l'Agent de l'Instituteur de Savigny à l'école

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N. 2. 3

Reponses aux questions ci contre

Article I.

Aux Cornes de l'Est.  
Lieu isolé, près la grande route de Vevey

A la Commune de Villette  
Paroisse de Villette, Agence de la Section des Monts de dit Villette, mais du Ressort de l'Eglise de Savigny  
De Savaux.  
Leman

Environ trois quarts d'heures les plus éloignées de l'école du chef lieu, dit les Cornes de l'Est  
Dans la circonférence du premier quart d'heure d'éloignement de la Maison d'Ecole des Cornes de l'Est 31 maisons.  
Dans celle du second quart d'heures 25 maisons.  
Dans celle du troisième quart d'heures 15 maisons, c'est à dire du Nord-est, au Sud-Ouest.

Point de Village, tout de petits hameaux et maisons isolés les Cornes de l'Est, qui donnent leurs noms à tout le Quartier ou à tout le Ressort, qui dépend de dite Ecole. Pralovats, Chavallet, la Davillaz, Choffrossaz, Trappallex, Sapochon, les Gares, la Demeletaz, la Crétaz.

Les Cornes de l'Est proprement dites et la Crétaz en 1. quart d'heure 45 enfants.  
La Davillaz, Choffrossaz, les Gares, la Demeletaz en second quart d'heure 39 enfants.  
Pralovats, Chavallet, Sapochon, en troisième quart d'heures 22 enfants. En tout 106 enfants.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

Le Grenet, Esertes, Cuidoux

b. Leurs distances réciproques.

Demi heure jusqu'au Grenet, qui est du Ressort de l'Eglise de Savigny, une heure jusqu'à Esertes qui est du District d'Oron et une heure jusqu'à Cuidoux, Paroisse de St. Saphorin de l'Eglise de Cheabres.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Article 2°. La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la musique des Baumes, la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année excepté un mois de congé aux moissons. En hiver l'école dure cinq heures dans la maison d'école et à l'année deux à trois heures. En été, trois heures avant midi, à l'année de même, toutefois le nombre des années se lieent à la fete et aux jours. — Catechisme d'Interval, simple et retouché et avant la Révolution on le peit Catechisme de Berne, de, Baumes choisis, et les Cantiques.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Suivant les N° 6 et 7.

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Tous les enfans du chef-lieu et des annexes sont rangés en cinq classes et se trouvent ensemble.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

L'Instituteur a été examiné par le Pasteur de Savigny avec le Consistoire et les Comités des Paroisses de Villette et de Lutry et élu par le Ballif de Lausanne, avant la Révolution.

b. D'où est-il?

De Lutry.  
Jean François Corday

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

56 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

La femme et cinq enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 1769.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Chez son père Agriculteur

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

De conduire le chant des Bâmes et lire à l'Eglise une fois par mois et y faire reciter les commandemens et le catechisme à son tour, à ses heures.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

En hiver presque tous, alternativement, ou la quantité. En été très peu à cause des ouvrages de la campagne.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Une Maison d'Ecole ou il y a logement passable mais ou il y a des réparations pressantes à faire, comme fourneau, cheminée hors d'usage. Il y a environ deux ouvriers de terrain, tant en jardin que verges attenant au bâtiment et environ deux poses de mauvais terrain à la distance de demi-heure de la Maison d'école, Valeur 18 s. après les frais de culture et recoltage.

Pas du tout.

Aucunement on paye rien.

Comme est dit ci dessus

Le Bâtiment est tout entier pour le Régent assez bien logeable comme est dit ci dessus s'il est bien entretenu.

Ce n'est donc pas le cas.

La Commune de Villette maintient le bâtiment du lieu principal de l'école. Les annexes sont au bien plaisir des particuliers qui fournissent une chambre pour cet usage.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Cailles communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La pension de l'instituteur consiste en six sacs de froment et six sacs de Maïs au Château de Lausanne, soit la maison Nationale.*

*En argent 40, l'auvergnat au Château de la Nation à Lausanne payable par quartier comme la graine. Point de vin, une Toise de bois à la prendre dans la Forêt, fournis par la Commune de Villeneuve.*

*La Pension du Régent ne dérive d'aucune des sources indiquées ci contre*

( 1 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

## Reponses aux Questions ci contre

1°. Martinet

a. Un hameau, ou bien des années les neiges couvrent la terre 4 mois.

b. Dependant de la Commune de Lutry.

c. De la Paroisse et de l'Agence de Lutry, mais du ressort de l'Eglise de Savigny.

d. De Lavaux.

e. Du Léman

2°. Dans la circonférence du premier quart d'heure éloignement 25 Maisons.  
Dans le Second quart d'heure 20 Maisons.

3°. Dans la circonférence du 1<sup>er</sup> quart d'heure éloignement de l'école, ou aux environs, il y a le Martinet ou est la Maison d'école; Perrosayre, les Gollies, et la Roche trente quatre Enfants.

a. Dans la circonférence du Second quart d'heure, il y a la Clé aux Moines, la Maillardes, du côté de vent, et la Rozalaz avec d'autres Maisons du côté de Bize. Dix huit enfants

b. Le nombre des enfants qui fréquentent la même école est cinquante deux.